



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540

Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Le lundi 1^{er} septembre 2025 à 19h00 dans la Salle du Conseil Municipal en Mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Miniac-Morvan, le 26 août 2025

Le Maire,
Monsieur Olivier COMPAIN,

2025 – 071 – APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

2025 – 072 – CRÉATION D'UN POSTE DE 7^{ème} ADJOINT

2025 – 073 – ÉLECTION D'UN 7^{ème} ADJOINT

2025 – 074 – FINANCES – INDEMNITÉS DE FONCTION DE MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS – ACTUALISATION DE L'ANNEXE LIÉE A LA DÉLIBÉRATION

2025 – 075 – FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

2025 – 076 – FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT – ANNÉE 2025

2025 – 077 – FINANCES – BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

2025 – 078 – URBANISME - DEMANDE DE CESSON D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE COMMUNALE – (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-054)

2025 – 079 – RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LA COLLECTIVITÉ

2025 – 080 – RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUR LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF, A TEMPS COMPLET

2025 – 081 – CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET UNE COMMUNE DE SAINT-MALO AGGLOMÉRATION.

2025 – 082 – PÉRISCOLAIRE – MODIFICATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR- SERVICE GARDERIE MUNICIPALE.

2025 – 083 – PARTENARIAT – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT « LA POSTE – AGENCE POSTALE ».

Questions diverses

✂-----

POUVOIR

Je soussigné M

Donne pouvoir à M

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal du.....

- de prendre part à toutes les délibérations,

- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à..... . Le.....

Signature